

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2015-26 créant l'unité mixte de recherche U 1182 et nommant Monsieur François HACHE directeur de l'unité ;

Vu la décision n° 2020-44 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1182 et prolongeant Monsieur François HACHE à ses fonctions de directeur de l'unité ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 relatif à l'évolution du calendrier des évaluations par le Hcéres des établissements supérieurs et des organismes de recherche ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm et de l'Ecole polytechnique, comme partenaire de l'unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche.

Cette unité est référencée par le CNRS : 7645

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 1182 intitulée « Laboratoire d'optique et Biosciences » est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : Monsieur François HACHE est prolongé dans ses fonctions de directeur de l'unité jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

LE PRESIDENT DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE

LE PRESIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE